

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 2313**

### Intitulé

*L'accès à la certification n'est plus possible*

Vendeur de l'électrodomestique et du multimédia

Nouvel intitulé : Vendeur (euse) de l'électrodomestique et du multimédia

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Association FODIPEG - CFA Ducretet	Le délégué général de FODIPEG, Directeur de FODIPEG, Le président de FODIPEG

### Niveau et/ou domaine d'activité

**IV (Nomenclature de 1969)**

**4 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

255w Vente de matériels électriques et électroniques

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

La mission essentielle d'un vendeur est de vendre des solutions (produits, systèmes, services) répondant aux attentes de ses clients et aux objectifs commerciaux de son entreprise. Il doit aussi :

- accompagner ses clients au delà de l'acte de vente : fidélisation, conseils, solutions, ...
- rendre attractif son rayon ou point de vente lorsqu'il exerce son activité en magasin.
- tenir ses connaissances technologiques, législatives et réglementaires constamment à jour,
- être le reflet de la politique de l'entreprise et de la déontologie propre à son métier,

Les capacités attestées sont :

Prendre en charge un client en magasin ou au téléphone dans le but de connaître l'objet de sa visite ou de son appel. Découvrir les besoins et l'environnement d'un client pour pouvoir proposer une solution adaptée au client dans le cadre d'une vente ou d'un conseil  
Argumenter une solution proposée au client dans le but de le faire se projeter dans l'utilisation future de son produit ou système en lui apportant la réponse attendue à ses besoins et envies.

Réaliser une vente complémentaire afin de proposer au client une solution lui garantissant un confort d'utilisation à long terme

Finaliser une vente afin de répondre aux besoins du client et aux objectifs fixés.

Animer son rayon en respectant les préconisations de l'enseigne et en assurant une présentation fiable et ordonnée des produits pour faciliter la vente.

Participer à la gestion de son rayon pour optimiser son activité et faciliter ses ventes

Suivre son activité afin d'adapter ses actions pour atteindre les objectifs fixés.

Accompagner un client après la vente dans le cadre d'un dysfonctionnement ou d'une panne afin d'évoluer vers une solution.

Assurer une veille technologique et réglementaire en exploitant différentes sources d'information afin de garantir aux clients une qualité de service adaptée à leurs attentes.

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

- TPE / PME spécialisées en vente de matériel de l'électrodomestique et du multimédia
- grandes surfaces ou grands magasins spécialisés
- grandes surfaces alimentaires distribuant les produits sus cités
- plates formes téléphoniques de vente à distance de ces produits
- Vendeur en équipement du foyer ; vendeur informatique

**Codes des fiches ROME les plus proches :**

D1212 : Vente en décoration et équipement du foyer

### Modalités d'accès à cette certification

**Descriptif des composantes de la certification :**

Des évaluations de compétences en entreprise. Des évaluations de compétences en CFA et des contrôles de connaissances en centre de formation.

Une soutenance devant un jury.

**Validité des composantes acquises : 5 an(s)**

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA  
CERTIFICATION

QUINON

COMPOSITION DES JURYS

Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Le jury se compose de 6 personnes : Le président de FODIPEG ou son représentant, Le directeur du réseau DUCRETET ou son représentant, Deux représentants de la CPNEFP de la Branche issus du collège patronal, Deux représentants de la CPNEFP de la Branche issus du collège salarial.
En contrat d'apprentissage	X	Le jury se compose de 6 personnes : Le président de FODIPEG ou son représentant, Le directeur du réseau DUCRETET ou son représentant, Deux représentants de la CPNEFP de la Branche issus du collège patronal, Deux représentants de la CPNEFP de la Branche issus du collège salarial.
Après un parcours de formation continue	X	Le jury se compose de 6 personnes : Le président de FODIPEG ou son représentant, Le directeur du réseau DUCRETET ou son représentant, Deux représentants de la CPNEFP de la Branche issus du collège patronal, Deux représentants de la CPNEFP de la Branche issus du collège salarial.
En contrat de professionnalisation	X	Le jury se compose de 6 personnes : Le président de FODIPEG ou son représentant, Le directeur du réseau DUCRETET ou son représentant, Deux représentants de la CPNEFP de la Branche issus du collège patronal, Deux représentants de la CPNEFP de la Branche issus du collège salarial.
Par candidature individuelle	X	Le jury se compose de 6 personnes : Le président de FODIPEG ou son représentant, Le directeur du réseau DUCRETET ou son représentant, Deux représentants de la CPNEFP de la Branche issus du collège patronal, Deux représentants de la CPNEFP de la Branche issus du collège salarial.
Par expérience dispositif VAE prévu en 2006	X	Le jury se compose de 6 personnes : Le président de FODIPEG ou son représentant, Le directeur du réseau DUCRETET ou son représentant, Deux représentants de la CPNEFP de la Branche issus du collège patronal, Deux représentants de la CPNEFP de la Branche issus du collège salarial.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

## Base légale

### Référence du décret général :

### Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 8 octobre 2004 publié au Journal Officiel du 10 octobre 2004 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans.

### Référence du décret et/ou arrêté VAE :

### Références autres :

Arrêté du 12 août 2013 publié au Journal Officiel du 27 août 2013 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour deux ans, au niveau IV, sous l'intitulé "Vendeur de l'électrodomestique et du multimédia" avec effet au 21 novembre 2012, jusqu'au 27 août 2015.

Arrêté du 13 novembre 2009 publié au Journal Officiel du 21 novembre 2009 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, au niveau IV, code NSF 312, sous l'intitulé Vendeur de l'électrodomestique et du multimédia avec effet au 21 novembre 2009, jusqu'au 21 novembre 2012.

Arrêté du 17 septembre 2001 publié au Journal Officiel du 13 octobre 2001 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Arrêté du 20 décembre 2000 publié au Journal Officiel du 27 décembre 2000 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Arrêté du 9 novembre 1999 publié au Journal Officiel du 19 novembre 1999 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Arrêté du 11 décembre 1997 publié au Journal Officiel du 21 décembre 1997 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Arrêté du 21 octobre 1997 publié au Journal Officiel du 30 octobre 1997 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. Homologation jusqu'au 21 décembre 1999.

Arrêté du 10 mars 1997 publié au Journal Officiel du 26 mars 1997 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. Homologation jusqu'au 31 décembre 1999.

Arrêté du 26 septembre 1994 publié au Journal Officiel du 13 octobre 1994 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Arrêté du 15 décembre 1992 publié au Journal Officiel du 10 janvier 1993 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. Homologation pour les deux premières sessions, sous l'intitulé de 'Vendeur de l'électronique grand public'

## Pour plus d'informations

### Statistiques :

Environ 200 bénéficiaires par an

<http://www.ducretet.net>

### Autres sources d'information :

Site du réseau DUCRETET <http://www.ducretet.net>

<http://www.ducretet.net>

### Lieu(x) de certification :

FODIPEG 84, rue Villeneuve

92587 CLICHY

### Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

CFA du Lycée Gustave Eiffel - Place André Meunier - 33800 BORDEAUX IFA - Campus de Ker Lann - Rue des Frères Montgolfier - 35172 BRUZ Cedex

CFA Eugène DUCRETET - 84, rue Villeneuve - 92587 CLICHY

CEPRECO - 45, avenue André Chénier - 59053 ROUBAIX

UFA du Lycée Jacques Brel - 69694 VENISSIEUX CEDEX (CFA E. DUCRETET RHONE-ALPES)

CFA du Port -31, avenue Raymond Mondon -BP 153- 97420 LE PORT Cedex

ICF - av. des Moulins - 34185 MONTPELLIER

CCI de Metz - 5 rue Jean-Antoine Chaptal - 57072 METZ Cedex

### Historique de la certification :

Ancien libellé : Vendeur de l'électronique grand public (Arrêté du 15 décembre 1992 publié au Journal Officiel du 10 janvier 1993 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.)

**Certification précédente :** Vendeur de l'électronique grand public

**Certification suivante :** Vendeur (euse) de l'électrodomestique et du multimédia